

PIECES A JOINDRE POUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE

Pour que vos remboursements soient effectués de la façon la plus sûre et la plus rapide, merci de joindre les documents suivants :

- **Un RIB ou un RICE** au nom de l'assuré pour le virement
Les prestations qui vous sont dues vous seront ainsi directement réglées par virement bancaire.
- **Pour les personnes en situation de concubinage** : toute pièce officielle justifiant d'une adresse commune.
- **Pour les enfants majeurs** : une copie de la carte étudiant ou un certificat de scolarité.
- **Pour les enfants handicapés** : une copie de la carte d'invalidé civil.
- **Pour les enfants primo-demandeur d'emploi** : justificatif d'inscription à Pôle Emploi.
- Une **copie de l'attestation de la carte vitale** de l'assuré ainsi que celle de ses ayants-droit (*document reçu de votre caisse d'Assurance Maladie avec votre carte Vitale*)
Votre caisse d'Assurance Maladie continuera de vous adresser par voie postale vos décomptes Sécurité Sociale avec une mention vous précisant qu'en parallèle elle nous les télétransmet.

Si vous n'êtes pas en possession de votre attestation vitale, nous vous invitons à en faire la demande :

- ✓ Soit en vous rendant directement à votre Caisse d'Assurance Maladie ;
- ✓ Soit sur Internet en vous connectant au site Internet <http://www.ameli.fr/assures>, en cliquant sur « accéder à mon compte » :
 - si vous disposez d'un compte « AMELI », entrez votre identifiant et votre mot de passe,
 - si vous n'avez pas de compte « AMELI », cliquez sur « vous n'avez pas de compte AMELI » puis saisissez votre numéro de Sécurité Sociale.A l'issue de cette démarche, votre CPAM vous transmettra par courrier un code provisoire, lequel vous permettra de créer votre compte. Ensuite, en précisant votre numéro de Sécurité Sociale, vous pourrez faire la demande d'obtention d'une attestation de droits en ligne.

ATTTESTATION				
Assuré	Ayant-droit	Date de naissance	Date de décès	Statut
Assuré				

SIGNATURE

Je certifie que toutes les déclarations ou réponses faites sont sincères et, à ma connaissance, complètes et exactes. Je déclare ne pas ignorer que si, dans l'appréciation du risque, l'Assureur a été induit en erreur par suite d'une fausse déclaration intentionnelle ou d'une réticence, mon adhésion sera annulée aux conditions prévues dans le Code des assurances (article L 113- 8). Je reconnais avoir pris connaissance de la notice d'information du contrat ou de la convention collective qui m'a été remise.

La contractante et l'assuré sont protégés par la Loi N° 78-17 du 6 janvier 1978. En effet, ils peuvent demander communication et rectification de toute information les concernant qui figurerait sur le fichier à usage de la compagnie, de ses mandataires, des Réassureurs ou des organismes professionnels concernés.

Il est entendu que ces informations sont susceptibles d'être transmises à des tiers pour les besoins de la gestion du contrat.

Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de HENNER-GMC à l'adresse suivante : 10 rue Henner PARIS 75009.

Par la signature de ce document, l'Assuré accepte expressément que les données le concernant soient ainsi transmises.

Fait à le

Signature du Salarié
(précédée de la mention « **Lu et approuvé** »)

Loi du 6.1.78 Article 34 : L'Assuré peut obtenir communication et le cas échéant rectification de toute information le concernant qui figurerait sur un fichier à l'usage de la Compagnie